

**OISE
COMMUNE DE
CHEVRIERES**

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 25 FEVRIER 2025

Le mardi 25 février 2025, légalement convoqué, s'est réuni le conseil municipal, en séance publique, à vingt heures, dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Christelle BENSMAN, Maire.

Étaient présents : Madame Christelle BENSMAN, Maire, Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE, Madame Manon LECLÈRE, Monsieur Philip MICHEL, Madame Juliette BOUSSION, Monsieur Roland DELEGLISE, Adjoint, Madame Laure BRASSEUR, Monsieur Laurent FALIERES, Monsieur Jean-Baptiste DAVID, Monsieur Samuel MOUDOUROU, Madame Stéphanie PRINET MOROU arrivée à 20h03, Madame Béatrice BOULET-DOUVRY, Madame Éléonore PARMENTIER, Monsieur Noël LOIRE, Madame Carole DUMILLON, Madame Nathalie PHILION.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Madame Élisabeth FORTE pour Madame Christelle BENSMAN
Monsieur Jean-Baptiste ALARD pour Madame Manon LECLÈRE

Absent excusé : Monsieur Donatien PINON

Secrétaire de séance : Madame Nathalie PHILION

Madame Le Maire rappelle l'ordre du jour :

1. APPROBATION du procès-verbal du conseil municipal 18 décembre 2024
2. REGLEMENT INTERIEUR du Conseil Municipal – Modifications
3. TARIFS COMMUNAUX – Évolution des tarifs
4. REGLEMENTS INTERIEURS des salles communales – modification des modalités d'occupation
5. FRAIS DE SCOLARITE – Participation des communes extérieures
6. DEMANDE DE SUBVENTION – Projet aire de jeux
7. ENT – mise en place du service pour les écoles
8. VERSEMENT DE SUBVENTION- participation à la stèle du SDIS
9. ACTION SOCIALE – mise en place de la prévoyance pour les agents
10. COMPTE RENDU des décisions par délégation donnée par le conseil municipal à la maire
11. INFORMATIONS diverses
12. QUESTIONS diverses

Les règlements des salles ne sont pas finalisés. Madame Le Maire propose d'annuler le point 4 afin de présenter ce point à un prochain conseil.

Le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** la suppression du point 4 de l'ordre du jour.

Madame Le Maire demande si un membre du conseil à un conflit d'intérêt à déclarer concernant l'un des sujets à l'ordre du jour. **Aucun conflit d'intérêt n'est déclaré.**

1. Approbation du Procès-Verbal du 18 décembre 2024 :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **approuve à l'unanimité**, le procès-verbal du 18 décembre 2024.

2. Règlement intérieur du conseil municipal

Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE indique qu'il y a lieu de modifier 2 articles du règlement intérieur du conseil municipal pour se mettre en adéquation avec nos pratiques effectives :

- Article 13 : Le règlement actuel prévoit une remise de pouvoir au plus tard avant l'ouverture de la séance. Pour une question de gestion administrative et d'anticipation d'organisation (notamment nombre limité de pouvoir à 1 par conseiller) il est proposé une remise des pouvoirs au plus tard 24h avant la tenue du conseil. Cette modification permettra une organisation plus fluide.

- Article 21 :

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est une formalité très encadrée qui n'était pas organisée par les précédentes mandatures.

L'article actuel prévoit l'organisation suivante : *« Le débat doit se tenir dans un délai d'un mois avant l'examen du budget. Les documents sur la situation financière de la commune, les éléments d'analyse doivent être mis à la disposition des membres du conseil au moins 5 jours avant la réunion. Ces éléments peuvent être consultés sur simple demande auprès du maire. Le débat doit être organisé en respectant l'égalité de traitement des intervenants. »*

Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE indique que le débat d'orientation budgétaire est une démarche encadrée légalement, faisant l'objet d'un rapport public à contextualiser au niveau des finances nationales, régionales et départementales, enrichi d'analyses financières intéressantes mais complexes à mettre en œuvre pour une commune comme Chevières.

Madame Le Maire précise que le D.O.B n'est pas obligatoire pour les communes de moins de 3500 habitants.

Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE propose la suppression du débat d'orientation budgétaire en faveur d'une réunion d'échanges ouverte à l'ensemble des membres du conseil municipal, organisée en amont du vote du budget.

Madame Stéphanie PRINET MOROU demande le formalisme que prendrait une telle réunion.

Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE propose que les documents soient regardés ensemble et discutés, sans qu'un rapport ne soit nécessaire. Cette proposition de modification s'inscrit dans une démarche de simplification tout en gardant le débat ouvert concernant la préparation et l'enjeu du budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** de modifier les articles 13 et 21 tels que décrits ci-dessus.

Madame Le Maire propose que la réunion de préparation du budget 2025 se déroule le 12 mars 2025.

3. Tarifs communaux – évolution des tarifs

Tarifs des concessions :

Madame Manon LECLÈRE présente un état comparatif des tarifs relevés auprès des communes avoisinantes, les tarifs de Chevrières n'ayant pas été réévalués depuis le 8 juin 2015.

Les emplacements d'une durée de 30 ans sont à 390€, 300€ et 350€ alentours.

Les emplacements d'une durée de 50 ans sont à 470€, 500€ et 700€ alentours.

Les columbariums d'une durée de 30 ans sont à 390€, 405€ et 800€ alentours.

Les colombariums d'une durée de 50 ans sont à 470€ et 605€ alentours.

Madame Manon LECLÈRE propose d'actualiser les tarifs des concessions de la manière suivante :

	Concessions		Colombariums	
	30 ans	50 ans	30 ans	50 ans
Avant	160	230	310	380
Maintenant	300	450	350	460

Il est rappelé que chaque propriétaire doit entretenir sa concession.

Madame Manon LECLÈRE propose de supprimer les concessions perpétuelles qui ne sont plus d'usage dans les collectivités car coûteuses lorsqu'elles sont en état d'abandon.

Monsieur Philip MICHEL précise que la taille du cimetière ne pose plus de difficulté depuis son extension.

Madame Stéphanie PRINET MOROU demande si l'idée est de faire évaluer régulièrement les tarifs. Madame Le Maire répond que ce n'est pas prévu pour l'instant.

Monsieur Noël LOIRE demande si les concessions perpétuelles anciennement prises sont concernées. Madame Le Maire répond par la négative, cela n'impacte pas ce qui a été souscrit précédemment.

Madame Carole DUMILLON demande s'il est possible d'avoir les documents en amont du conseil pour évaluer ce type de sujet avant la tenue du conseil. Madame Le Maire précise que c'est bien l'objectif, mais que le temps a manqué, ce qui explique notamment la suppression du point 4 de l'ordre du jour : son souhait est que les documents puissent être étudiés par les conseillers avant la tenue du conseil.

Suite à une question de Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE, madame Manon LECLÈRE précise que le tarif est pour un emplacement standard, s'il y en a deux, le tarif est doublé.

Madame Stéphanie PRINET MOROU demande la date de mise en œuvre de l'évolution des tarifs. Madame Manon LECLÈRE indique que les tarifs seront effectifs à la date du vote de la délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** la proposition des tarifs et la suppression des concessions perpétuelles.

Tarifs des salles communales :

Madame Le Maire indique que les tarifs des salles n'ont pas été réévalués depuis un certain temps. Elles ont besoin d'entretien ce qui nécessite du financement. Les tarifs appliqués pour la location des salles communales sont en dessous des tarifs pratiqués par les communes voisines. L'état des salles ne permet pas d'appliquer les mêmes tarifs que pour des salles neuves, mais un entre deux peut être trouvé. Madame Le Maire propose d'ouvrir la location aux extérieurs, avec une priorité aux habitants de la commune.

Madame Le Maire propose d'appliquer les tarifs suivants :

- **Salle RAVEL :**

	Tarifs antérieurs	Tarifs à partir de 2026
	COMMUNAUX	
Week end	150€	250€
Jour de semaine	80€	110€
	EXTERIEURS	
Week end		400€
Jour de semaine		250€

	ENTREPRISES DE LA COMMUNE ET PARTENAIRES	
Week end	200€	250€
Jour de semaine	120€	110€
	ASSOCIATION COMMUNE	
Week end	2 gratuits puis 60€	1 gratuit / 2nd 150€ puis 200€
Jour de semaine		1 gratuit / 2nd 75€ puis 100€

- **Grande salle municipale :**

	Tarifs antérieurs	Tarifs à partir de 2026
	COMMUNAUX	
Week end	500€	600€
Jour de semaine	250€	300€
	EXTERIEURS	
Week end	800€	1 000€
Jour de semaine	500€	500€
	ENTREPRISES DE LA COMMUNE ET PARTENAIRES	
Week end	500€	600€
Jour de semaine	350€	300€
	ASSOCIATION COMMUNE	
Week end	2 gratuits puis 200€	1 gratuit / 2ème 200€ puis 300€
Jour de semaine		1 gratuit / 2ème 100€ puis 200€

Monsieur Philip MICHEL demande ce qu'il en est pour les assemblées générales des associations. Madame Le Maire informe que la salle Ravel sera occupée tous les midis par le périscolaire. La salle du parc sera proposée de manière systématique pour continuer la gratuité dans le cadre des assemblées générales.

Madame Nathalie PHILION indique que les tarifs ont été réfléchis en amont du conseil, en commission.

Monsieur Philip MICHEL considère que les associations font vivre le village, qu'on ne devrait pas avoir à leur demander de l'argent. Madame Le Maire indique que c'est une nécessité qu'elle déplore mais inévitable pour mener les travaux, notamment en termes de sécurité. Actuellement, les locations génèrent une recette d'environ 5000€ par an.

Monsieur Roland DELEGLISE précise que les associations bénéficient majoritairement d'une fois gratuite, peu de fois plus.

Madame Stéphanie PRINET MOROU demande si les salles sont occupées en permanence. Monsieur Roland DELEGLISE répond par l'affirmative. Une convention de double occupation le week-end par les associations est à l'étude, la difficulté étant l'état des lieux.

Monsieur Noël LOIRE demande si les habitants de Chevrières resteront prioritaires. Monsieur Roland DELEGLISE indique que les associations se positionnent prioritairement lors d'une réunion de rentrée, ensuite l'ouverture est possible pour les individuels. Monsieur Philip MICHEL souhaite que la priorité soit accordée en amont aux associations.

Monsieur Jean-Baptiste DAVID demande la date de mise en œuvre des nouveaux tarifs. Madame Le Maire indique que les personnes ayant formulé une demande de réservation à partir du 1er janvier 2026 ont été prévenu d'une évolution des tarifs à venir, et que cette date serait donc retenue.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'**unanimité** la proposition des tarifs indiqués ci-dessus, pour une application à partir du 1^{er} janvier 2026.

4. Frais de scolarité- participation des communes extérieures

Madame Le Maire présente la situation actuelle :

Les enfants résidant la commune de LE FAYEL sont scolarisés à l'école de CHEVRIERES dans le cadre d'un regroupement pédagogique.

Une participation **annuelle** est demandée à la commune du FAYEL, en fonction du nombre d'enfants réels résidant au FAYEL.

Les tarifs n'ont pas été réévalués depuis 2015, à savoir :

- 475€ pour les élèves de maternelle
- 344€ pour les élèves de primaire

Les coûts réels de fonctionnement 2024, rapportés au nombre d'élève scolarisés sont de 699.98€ par élève (estimatif global).

Après en avoir échangé avec La Maire de LE FAYEL concernant cette hausse (notamment achats de manuels pour la rentrée prochaine pour les CP, CE1, CE, Madame Le Maire propose de réévaluer les montants de participation demandés à la commune) de Le FAYEL de la manière suivante :

- 525€ pour les élèves de maternelle
- 400€ pour les élèves de primaire

Soit une augmentation de 15%.

Madame Juliette BOUSSION demande si un rattrapage plus conséquent est prévu. Madame Le Maire indique que cela n'a pas été évoqué pour l'instant, que cela pourrait être étudié par la suite.

Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE souhaite que la commune de LE FAYEL participe à hauteur des coûts réels.

Madame Laure BRASSEUR demande si d'autres communes participent financièrement au titre des frais de scolarité. Madame Manon LECLÈRE précise qu'il n'y a pas de convention avec d'autres communes, ce qui permet de ne pas être facturé non plus pour les élèves habitants Chevrières qui seraient scolarisés en extérieur. La situation de Le Fayel est spécifique car Chevrières est son école de rattachement.

Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE considère qu'un rattrapage de 15% lui paraît faible sur 10 ans car ce n'est même pas l'augmentation de l'inflation. Madame Le Maire propose de réévaluer les montants l'année prochaine en commission scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide** à 17 voix pour et 1 abstention (Madame Laure BRASSEUR) d'augmenter les tarifs de participation de la commune de Le Fayel au titre de la contribution aux frais scolaires, tels qu'énoncés.

5. Demande de subventions- projet aire de jeux

Madame Manon LECLÈRE explique que l'état actuel de l'aire de jeux nécessite sa réfection complète, du remplacement des équipements à l'aménagement d'un sol adapté. Les professionnels consultés alertent sur les défaillances de sécurité. Plusieurs devis ont été réalisés, madame Le Maire indique que les commissions finances et scolaire ont été associées à ce projet. Les équipements retenus conviendraient à une large tranche d'âge, à partir de 1 an.

Monsieur Philip MICHEL précise que les contrôles de sécurité par une société extérieure ont toujours lieu et que les interventions de maintenance sont assurées par les agents communaux mais que les jeux sont fatigués, que certaines planches ne tiennent plus. La liste des interventions possibles en interne a été dressée.

Madame Manon LECLÈRE informe des subventions possibles :

- L'Etat (DETR), à hauteur de 40% à 45%, pour un plafond de dépenses de 70 000€
- Le Conseil départemental, à hauteur de 32%, pour un plafond de dépenses de 250 000€

Le plan de financement selon le devis actuel présente les montants suivants :

Nature des travaux	Montants HT	Montants TTC
Structures de jeux	26 790.00 €	32 148.00 €
Sol- fourniture et mise en œuvre	24 820.00 €	29 784.00 €
Montage - démontage	7 700.00 €	9 240.00 €
Panneau d'information	490.00 €	588.00 €
Frais de port	150.00 €	180.00 €
TOTAL	59 950.00 €	71 940.00 €

Financement	Taux prévisionnel	Montants HT	Montants TTC
Etat (DETR)	40%	28 000.00 €	
Conseil départemental	32%	19 184.00 €	
Fonds propres de la commune		12 766.00 €	24 756.00 €
TOTAL		59 950.00 €	71 940.00 €

Madame Le Maire précise que ce projet a fait partie des 3 projets présentés en réunion au Conseil Départemental. La maison du gardien n'est pas éligible aux subventions car la commune perçoit un loyer. Le projet des terrains de tennis doit, lui, être revu.

Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE informe que les travaux de l'Église sont soumis à la DRAC qui demande un maître d'œuvre. Le dossier est à refaire.

Madame Le Maire indique que les travaux de la tranche 3 ont été étudiés mais ne seront pas réalisés en 2025.

Madame Laure BRASSEUR informe que le département ne subventionne plus qu'un dossier par an.

Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE informe que la subvention de la CCPE pour les terrains de tennis, pour un montant de 50000€ n'est pas acceptée cette année, ce qui pousse à reporter le projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental et de l'État au titre de la DETR, concernant la réhabilitation complète de l'aire de jeux.

6. Mise en place d'un espace Numérique de Travail (ENT) pour les écoles

Madame Manon LECLÈRE expose que les écoles ont sollicité la mairie il y a quelques mois pour être équipées d'un outil facilitant la communication avec les familles, sous la forme d'un ENT (espace numérique de travail).

Le SMOTHD (syndicat mixte Oise très haut débit) propose une solution de mise en œuvre en partenariat avec l'Académie selon les modalités suivantes :

- le tarif pour l'année scolaire 2024-2025 est de 1.52€ HT par élève (seule la part HT est facturée à la mairie, la TVA est supportée par le SMOTHD), soit 329,84€ pour l'année.

Il s'agit d'une convention à renouveler tous les ans.

La mairie aura un accès à cet ENT.

Les enseignants ont été prévenus que l'objectif consiste aussi à faire des économies de photocopies. Si cet ENT venait à ne pas être utilisé, il ne sera pas reconduit.

Toutes les classes sont concernées, à partir de la maternelle.

Madame Le Maire propose qu'un point soit fait avec les parents d'élèves pour savoir s'ils en ont l'usage.

Madame Béatrice BOULET-DOUVRY indique qu'il existe un guide qui peut être distribué aux parents pour la prise en mains et que les diffusions d'informations peuvent être limitées à des groupes de destinataires limités.

Madame Manon LECLÈRE informe que les communications de la part de la mairie pourront être diffusées aux familles par ce support, en passant par la directrice d'école.

Madame Le Maire précise que la mairie ne pourra pas avoir de visuel sur le contenu des informations car certaines communications sont individuelles et soumises au RGPD.

Monsieur Philip MICHEL demande si le coût de cet outil doit être supporté par la mairie.

Madame Le Maire indique que ce ne peut pas être à la charge des familles, pour qui l'école est gratuite, mais que ce montant pourrait être inclus dans la dotation annuelle aux écoles. Ce point sera à discuter au moment du budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** de conventionner avec le SMOTHD pour la mise en place de l'ENT.

7. Versement d'une subvention à l'amicale du centre de secours d'Estrées Saint Denis

Madame Le Maire informe que la commune a été sollicitée par le Lieutenant Jérôme CANN du service départemental d'incendie et de secours de l'Oise pour participer au financement de la stèle dédiée au monument au mort installée devant le centre de secours. L'achat de cette stèle est porté par l'amicale du centre de secours.

Il est prévu une stèle sculptée avec les inscriptions « en mémoire à nos camarades sapeurs-pompiers », pour un coût d'environ 2000-2500€

Madame Le Maire propose d'allouer une subvention de 150€ à l'amicale du centre de secours pour les aider à financer cette stèle.

Madame Laure BRASSEUR précise que 23 communes sont rattachées au centre de secours, que toutes ont été sollicitées.

Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE remarque que le centre de secours représente déjà un coût certain, et que le risque est d'être sollicité par toutes les corporations.

Madame Laure BRASSEUR précise que le Lieutenant s'est déplacé en mairie pour présenter son projet, que des pompiers meurent au feu.

Madame Le Maire note que les pompiers connaissent un manque d'effectifs et fonctionnent avec beaucoup de bénévoles.

Monsieur Philip MICHEL indique que les pompiers sont passés de 17 à 12 titulaires dernièrement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à 16 voix pour et 2 absentions** (Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE et Madame Éléonore PARMENTIER) d'allouer la subvention de 150€ à l'amicale du centre de secours.

8. Action sociale – mise en place de la prévoyance pour les agents

La mairie contribue à hauteur de 15€ par mois à la mutuelle des agents pour ceux ayant souscrit un contrat labellisé.

Depuis le 1^{er} janvier 2025, l'obligation est faite à l'ensemble des collectivités territoriales, à l'instar du secteur privé, de participer aux garanties de prévoyance, pour un montant minimal de 7€ par mois.

La prévoyance permet aux agents de se couvrir contre les aléas de la vie (maladie, invalidité, accident non professionnel, ...) en leur assurant un maintien de rémunération et/ou de leur régime indemnitaire en cas d'arrêt de travail prolongé, et le cas échéant une rente mensuelle en cas d'admission à la retraite pour invalidité, ou un capital aux ayants-

droits de l'agent en cas de décès ou à lui-même en cas de perte totale et irréversible d'autonomie.

L'employeur peut choisir entre la convention de participation ou la labellisation dans le cadre du versement d'une aide sociale auprès des organismes de complémentaire santé et prévoyance.

- La convention de participation dont le principe est la sélection d'un seul organisme de complémentaire labellisé, dans le cadre d'un appel à la concurrence lancé par la collectivité, permet une gestion plus unitaire du dispositif, mais l'agent n'a que le choix d'adhérer ou de ne pas adhérer dans ce cas.
- La labellisation permet la portabilité de la participation d'une collectivité à une autre (détachement, mutation...), la liberté de choix par l'agent parmi les organismes dont les contrats sont labellisés ; le dispositif peut être revu chaque année.

La solution appliquée actuellement par la mairie pour la participation à la complémentaire santé est la labellisation.

Madame Le Maire indique que le montant moyen de participation des collectivités territoriales au niveau national et départemental est de 12€ en prévoyance (respectivement 18.90€ et 21€ pour la complémentaire santé).

À la demande de Madame Béatrice BOULET-DOUVRY, il est précisé que 9 agents bénéficient actuellement de la participation employeur pour la complémentaire santé.

Au vu de l'avis favorable du Comité Social Territorial du 20/01/2025, Madame Le Maire propose d'opter pour le principe d'une contribution aux contrats de prévoyance labellisés pour un montant de 10€ par mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'opter pour la labellisation avec une contribution de 10€ par mois.

9. Compte-rendu des décisions par délégation donnée par le conseil municipal à la Maire

Madame Le Maire souhaite informer le conseil municipal des montants de dépenses supérieures à 2000€ du 23 décembre 2024 au 21 février 2025.

Madame Le Maire énumère les montants suivants :

N° 2024-71	Essuie main et savon – Propreté 2000	3 060.05 €
N° 2024-72	Cours de piano – Ecole de musique - Equatorial	2 310.00 €
N° 2024-73	Proxelia – Electricité Eclairage Public – Octobre 2024	3 356.10 €
N° 2024-74	Chaudière gaz – Maison du gardien - Quertelet	4 990.15 €
N° 2024-75	Colis de Noël – Valette	6 450.00 €
N° 2024-76	Proxelia – Electricité Salle des Sports – Novembre 2024	2 134.87 €
N° 2024-77	Paie à façon – Centre de gestion	4 430.00 €
N° 2024-78	Conso GAZ – divers sites – décembre 2024	7 626.53 €

N° 2024-79	Proxelia – Electricité Eclairage Public – Novembre 2024	3 721.23 €
N° 2024-80	Proxelia – Electricité Bâtiments communaux – Novembre 2024	3 532.66 €
ANNÉE 2025		
N° 2025-01	Abonnement MAGNUS – BERGER LEVRAULT	2 169.30 €
N° 2025-02	Location baie de brassage Mairie – DLL	2 240.95 €
N° 2025-03	Adhésion Editeur 2025 - ADICO	3 268.80 €
N° 2025-04	Assurance Collectivité 2025 - Assurances Mutuelles de Picardie	13 732.93 €
N° 2025-05	Assurance du personnel - CIGAC	43 648.17 €
N° 2025-06	Assurance du personnel – CIGAC – Régularisation 2024	8 897.55 €
N° 2025-07	Maintenance annuelle Vidéoprotection - EMPS	12 870.47 €
N° 2025-08	Abonnement ADTO	2 420.40 €
N° 2025-09	Proxelia – Electricité Salle des Sports – Décembre 2024	2 784.47 €
N° 2025-10	Gasoil moteur blanc - Decourbe	3 420.00 €
N° 2025-11	Conso GAZ – divers sites – Janvier 2025	10 774.01 €
N° 2025-12	Repas des aînés – AZ Réception	3 195.50 €

Madame Manon LECLÈRE précise que les cours de piano correspondent à 15 h de cours données en novembre et en décembre.

Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE indique que la chaudière de la maison du gardien a fait l'objet d'une subvention par la CCPE.

Madame Le Maire informe que les colis de Noël seront désormais imputés au CCAS, qui recevra une subvention de la mairie selon les projets présentés. Le centre de gestion est en charge des fiches de paie : il n'y aura pas de frais d'adhésion en 2025, uniquement la facturation par bulletin.

Monsieur Philip MICHEL souligne que l'ADICO coûte plus de 9000€ par an. Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE précise que l'Adico assiste la mairie pour tout ce qui concerne l'informatique, avec notamment une plateforme d'assistance. Il serait pertinent de revoir les différents services dans le forfait de l'Adico, tous n'étant peut-être pas utilisés. Madame Le Maire précise que la CIGAC est une assurance facultative qui court jusqu'en janvier 2027 pour couvrir le maintien de salaire des agents titulaires en arrêt, non couverts pas la sécurité sociale. En 2024, des déclarations n'ont pas été faites en temps et en heures, faisant passer la mairie à côté des remboursements. Cette souscription est donc un choix pour couvrir un risque. Il pourra être requestionné.

Madame Stéphanie PRINET MOROU demande s'il est possible de connaître la différence des montants, à période comparable, avec ceux de l'année. Madame Le Maire indique que le comparatif de l'évolution des dépenses pourra être fait au moment du budget.

Monsieur Philip MICHEL informe Madame Béatrice BOULET-DOUVRY que l'ADTO est un service support dans la mise en œuvre de projets.

7. Informations diverses

- Madame Le Maire informe l'assemblée des changements à venir en ressources humaines :
 - Mutation d'un agent administratif
 - Non renouvellement de l'agent du point poste

La mairie est donc en recrutement, ce qui sera l'occasion de revoir l'organisation des services.

- Monsieur Laurent FALIERES : commissions jumelage et associations
 - Jumelage : la Présidence et le trésorier ont été renouvelés. Dorénavant, la mairie prend en compte un budget biennal pour lisser les dépenses entre l'année d'accueil et l'année du voyage en Allemagne. Une soirée est organisée pour subventionner le voyage.
 - Commission école de musique : l'objectif est de pérenniser l'école et travailler à son accès pour le plus grand nombre tout en diminuant son coût.
- Monsieur Philip MICHEL informe le conseil des travaux en cours :
 - Remise en état du terrain PLELAN avant sa vente.
 - Nettoyage des cours de tennis et vestiaires de foot
 - Ensemble des travaux réalisés dans les écoles
 - Aménagement des futurs massifs
 - Réparation du carrelage, toiture, gouttières, pavés de l'Église
 - Nettoyage des abords de la salle municipale
 - Remplacement de luminaires
 - À l'étude : installation de barrières au niveau des étangs de pêche pour sécuriser l'accès. L'accès vélos et poussettes sera conservé, mais limité pour les voitures

Monsieur Roland DELEGLISE souligne qu'il y a eu des dépôts sauvages, et que cela permettra de limiter ce genre de choses.

Monsieur Noël LOIRE indique qu'un point de vigilance est à avoir sur les possibilités de fermeture.

- Madame Juliette BOUSSION: commission environnement et cadre de vie
 - Les devis sont en cours pour les stops et passages piétons rue de Beauvais et de Compiègne ;
 - Le partenariat avec le CAUE a été renouvelé qui nous accompagnera entre autre sur la restructuration paysagère du cimetière, une commission restreinte ayant été créée sur le sujet ;
 - Entretien des espaces verts : les travaux s'accumulent, il est difficile d'avancer comme voulu. La convention avec l'IMPRO a du mal à avancer, nous ne pourrons compter sur eux que ponctuellement.

Madame Le Maire indique que l'équipe technique a intégré un apprenti et un stagiaire, présentés dans le bulletin. Deux agents techniques sont en arrêts actuellement. Monsieur Philip MICHEL confirme que les interventions nécessitent d'être priorisées.

- Madame Manon LECLÈRE : commissions scolaire et communication
- Le prochain conseil scolaire se tiendra mi-mars ;
- L'étude du budget scolaire est en cours ;
- L'organisation du ménage dans les écoles présente des difficultés ;
- Communication : un retard avait été pris pour la diffusion du bulletin qui nécessite un gros travail ;
- Le site internet est presque terminé : il a demandé 50h de travail, il devrait être ouvert dans quelques jours. Tout le contenu ne sera pas en ligne tout de suite, il faudra l'alimenter progressivement.

- Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE : commission finances
- La clôture du budget 2024 est en cours ;
- Une première étape préparatoire du budget primitif 2025 est en cours comme base d'échange ;
- Téléphonie : la situation est très complexe, elle est suivie également par Madame Manon LECLÈRE et Monsieur Jean-Baptiste ALARD. La mairie est en contrat avec 2 sociétés simultanément. L'idée est de revoir les 2 contrats et de reprendre avec l'ancien prestataire.

Madame Le Maire précise qu'un directeur a été reçu sans qu'il tienne ses engagements. Il y a un risque de coupure de téléphone

Madame Juliette BOUSSION demande pourquoi 2 contrats ont été souscrits simultanément.

Madame Manon LECLÈRE indique que le nouveau prestataire a expliqué qu'il avait fourni des courriers type de résiliation qui devaient être envoyés par la mairie au précédent prestataire.

Madame Carole DUMILLON explique qu'il y avait une erreur dans les adresses mail et que les courriers en question n'ont pas été reçus. Elle avait demandé au commercial de faire le nécessaire

Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE indique que la société conteste le fait de s'être engagée à ça.

Madame Le Maire informe que la société applique une surfacturation, ce qui est interdit.

Madame Béatrice BOULET-DOUVRY demande si le matériel a été récupéré. Madame Le Maire répond par l'affirmative. Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE précise que la société reproche le fait d'avoir déplacé les machines.

- Monsieur Roland DELEGLISE informe :
 - Les dossiers de subventions devraient être finis mercredi soir ;
 - Le budget du CCAS est à finaliser ;
 - L'assemblée générale de Graines de mots s'est tenue : ils vont fermer la librairie, pour en monter une à Clermont. Ils garderont un point bouquiniste.
- Madame Laure BRASSEUR informe :

- Un spectacle organisé par la CCPE se tiendra à Chevrières mardi prochain ;
- L'opération « Plaine propre » sera menée par Madame Juliette BOUSSION sur la commune le 5 avril, le point de rendez-vous sur la place de la mairie ;
- le 17 mai, la CCPE organise des portes ouvertes pour présenter ses actions (se déroulera sur parking, à la salle des sports, présentation de la piscine depuis sa réouverture). La mairie sera représentée par Madame Laure BRASSEUR. L'installation aura lieu le matin, toute aide est la bienvenue, ainsi que pour la tenue des stands l'après-midi.

- Madame Stéphanie PRINET MOROU informe :

- Maison médicale : une diffusion du flyer a été faite auprès des étudiants, le département a pu le diffuser également. L'agence en charge des baux n'a pas encore fait de publicité. Une publication dans les magazines de santé sera à envisager.

- Monsieur Philip MICHEL informe avoir évalué les dépenses poste par poste pour la préparation du budget. Certains postes engagent fortement la mairie financièrement. Il faudrait se pencher avec la commission finances sur ces postes pour limiter les dépenses et non seulement augmenter les tarifs communaux.

Madame Le Maire souligne le manque de temps qui ne permet pas d'apporter les changements dans l'immédiat. Toutes les dépenses devront être réévaluées, les contrats, les sociétés d'entretien. Monsieur Philip MICHEL indique que le DAB à lui seul coûte 1200€ par mois. Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE indique que le budget va être présenté sur la base des coûts précédents, mais que le but est de regarder de près les contrats pour les faire baisser. Une répartition de l'étude des contrats est à étudier.

8. Questions diverses

En l'absence de questions, Madame Le Maire lève la séance à 22h15.



La Maire,

Christelle BENSMAN